Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		gique et a i etiquet				
I.1 Numéro du FR-BIO-16.250-006			I.2 Type d'Opérate ☑ Opérateur ☐ Groupe d'opér			
Nom Adresse Pays	a groupe d'opérateurs GUIRAUD Gabriel Bichet 47380 Pinel-Hauter France Ctivités de l'opérateur ou du	ode ISO FR	Autorité Q Adresse 6	etente ou Autorité / Orga PUALISUD (FR-BIO-16) Rue Georges Bizet , 4720 rance		ôle FR
• Production • Préparation						
• (a) Végétaux e Méthode e – producti • (b) Animaux e Méthode e – producti – producti – producti • (d) Produits ag Méthode e	catégories de produits visé oduction et produits végétaux non tra de production: ion biologique, sauf durant et produits animaux non tra de production: ion biologique, sauf durant ion biologique, sauf durant ion durant la période de congricoles transformés, y com de production: ion de produits biologiques	la période de conversion unsformés la période de conversion nversion pris les produits de l'aqua	emences et autre matérie	l de reproduction des vé		
Le présent doct convient) satisf I.7 Date, lieu Date	ument est délivré conformé ait aux exigences dudit règ 28 août 2023 Nom 12:21:11 +0200 signa CEST		1.8 Validité Certificat valable		opérateurs (ch au	oisir ce qui 31/12/2024
Lieu	Marmande (FR)	Y				

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

Autres fruits d'arbres ou d'arbustes n.c.a. : vergers multi fruits-vigne de table Lentilles, sèches Lupin : lupin doux de printemps Autres plantes et surfaces fourragères n.c.a. : sorgho fourrager Autres plantes et surfaces fourragères n.c.a. : sainfoin Prairie permanente Prairie temporaire Luzerne Trèfle : + moha Autres céréales : millet Produits alimentaires divers n.c.a. : ensachage - étiquetage lentilles Veaux (< 8mois) Génisses renouvellement (>8 mois) Bœufs	Code de l (CEE) nº 2 champ d'	a nomenclature combinée (NC) visé au règlement 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du application du règlement (UE) 2018/848	Biologique					
Autres fruits d'arbres ou d'arbustes n.c.a. : vergers multi fruits-vigne de table Lentilles, sèches Lupin : lupin doux de printemps Autres plantes et surfaces fourragères n.c.a. : sorgho fourrager Autres plantes et surfaces fourragères n.c.a. : sainfoin Prairie permanente Prairie temporaire Luzerne Trèfle : + moha Autres céréales : millet Produits alimentaires divers n.c.a. : ensachage - étiquetage lentilles Veaux (< 8mois) Génisses renouvellement (>8 mois)	Code de l. (CEE) n° 2 champ d'	a nomenclature combinée (NC) visé au règlement 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du application du règlement (UE) 2018/848	Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique					
fruits- vigne de table Lentilles, sèches Lupin : lupin doux de printemps Autres plantes et surfaces fourragères n.c.a. : sorgho fourrager Autres plantes et surfaces fourragères n.c.a. : sainfoin Prairie permanente Prairie temporaire Luzerne Trèfle : + moha Autres céréales : millet Produits alimentaires divers n.c.a. : ensachage - étiquetage lentilles Veaux (< 8mois) Génisses renouvellement (>8 mois)			Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique					
Lentilles, sèches Lupin : lupin doux de printemps Autres plantes et surfaces fourragères n.c.a. : sorgho fourrager Autres plantes et surfaces fourragères n.c.a. : sainfoin Prairie permanente Prairie temporaire Luzerne Trèfle : + moha Autres céréales : millet Produits alimentaires divers n.c.a. : ensachage - étiquetage lentilles Veaux (< 8mois) Génisses renouvellement (>8 mois)			Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique					
Autres plantes et surfaces fourragères n.c.a. : sainfoin Prairie permanente Prairie temporaire Luzerne Trèfle : + moha Autres céréales : millet Produits alimentaires divers n.c.a. : ensachage - étiquetage lentilles Veaux (< 8mois) Génisses renouvellement (>8 mois)			Biologique Biologique Biologique					
Génisses renouvellement (>8 mois)			Biologique Biologique					
			Biologique Biologique Biologique					
I.2 Quantité de produits		1.						
.3 Informations sur les terres								
(A Lieta dos locaux ou dos unitás aŭ Pactivitá est avarsáa nan	l'onóratour e	ou la groupa d'anégatoure						
in 1 mote and rocata ou and article ou ractivite con exercise par 1 operateur oute groupe a operateurs								
I.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'o ffectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traita raitant restant responsable de l'activité ou des activités effec	ppérateur ou ant réalisant ctuées	le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou le l'activité ou les activités pour le compte d'un autre o	s activités sont pérateur, le sous-					
018/848								
I.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pou èglement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opé n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	r l'opérateur rateurs reste	ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article : responsable en ce qui concerne la production biolog	34, paragraphe 3, du jique et pour lesquelles					
onformément à l'article 40, paragraphe 3, du reglement (UE) Nom de l'organisme COFRAC l'accréditation) 2018/848	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conform de certification en vigueur à la date d'édition du p que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	ément au programme résent certificat et tel					
	1.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'affectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitare raitant restant responsable de l'activité ou des activités effects. 1.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le 018/848 1.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pou èglement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opén'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) Nom de l'organisme COFRAC l'accréditation le l'organisme COFRAC l'accréditation le l'organisme cofraction https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/ertificat	1.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou ffectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant reatant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées 1.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitants néalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant 1.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme COFRAC l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme COFRAC l'accréditation le l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme COFRAC l'accréditation le l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme COFRAC l'accréditation l'accrédita	L.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du 1018/848 L.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 3 èglement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biolog n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant L.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme COFRAC L'accréditation L'					